

## RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE D'INSTALLATION EXISTANTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Vu l'Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Vu l'Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'Arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution inférieure et égale à 1,5 kg/j de DBO5

### VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES :

**Numéro dossier SPANC : ANC-024-22-014**

**Date du contrôle : 05/10/2022**

**Personne(s) rencontrée(s) : Madame FOLIO**

**Contrôle réalisé par : Raphaël PERISSAT**

**Nom et prénom du propriétaire de l'immeuble : FOLIO LOÏC ET CHLOË**

**Adresse du terrain : 17 RUE DU CHÂTEAU D'EAU**

**Commune : AUSSAC-VADALLE**

**Section et N° de parcelle(s) : E1444**

**Superficie du terrain (m<sup>2</sup>) : 888 m<sup>2</sup>**

#### ▪ Caractéristiques de l'immeuble :

Type de résidence : Principale

Nombre de pièces principales (PP) : 5 PP

Nombre d'usagers en Equivalents-Habitants (EH) : 4 EH

Date de l'acquisition : /

#### ▪ Zone à enjeu : Sans enjeux

#### ▪ Caractéristiques du terrain :

- Immeuble à 5 m de l'assainissement : Oui
- Arbre à 3 m de l'assainissement : Oui
- Limite de propriétés à 3 m de l'assainissement : Oui
- Circulation de véhicules sur l'assainissement : Non

Utilisation du terrain recouvrant : PELOUSE

Pente du terrain :  < à 5 %  > 5 %

Contraintes particulières liées à la parcelle d'implantation de la filière : /

Présence d'une nappe d'eau (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :  oui  non

▪ **Puits :**

Présence d'un puits ou d'un forage à moins de 35m du dispositif : Non

- Si oui :           - Est-il destiné à la consommation humaine ?  
                      - Est-il déclaré ?

Distance par rapport à l'installation (approximative) : /

▪ **Destination des eaux pluviales :** Infiltration sur la parcelle

## VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :

Date de l'installation de la filière d'assainissement non collectif : 2008

▪ **Collecte des eaux usées :**

**C'est le propriétaire ou son représentant qui ont réalisé les écoulements :**

→ *Ainsi toutes les sorties d'eaux usées non déclarées par le propriétaire (ou son représentant) et/ou non visibles depuis l'extérieur non raccordées à l'assainissement ne pourront être de la responsabilité du SPANC.*

Eaux usées Collectées	Eaux vannes	Cuisine	Salle de bain
	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> NF	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> NF	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> NF
<i>Si non préciser la destination :</i>			

Regard de collecte :

Provenance	Accessibilité	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon écoulement
Ensemble eaux usées	OUI	NON	OUI

**Remarque(s) / Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur la collecte :** Pas de problème constaté

▪ **Prétraitement – Traitement primaire :**

Existe-il un prétraitement :  oui  non

Type	Volume (m <sup>3</sup> )	Éléments probants	Accessibilité	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon écoulement
Fosse toutes eaux	3	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	OUI	NON	OUI

**Remarque(s) / Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur le prétraitement :** Pas de problème constaté

▪ **Ventilation :**

Présence d'une ventilation primaire	Présence d'une ventilation secondaire	Matériel d'extraction	Diamètre de la canalisation	Hauteur au-dessus du faîtage
Oui	Oui	Champignon Statique	100 mm	40 cm

▪ **Vidange et entretien :**

Date de la dernière vidange : 13/02/2015

Volume vidangé : 3 m<sup>3</sup>

Remise en eau :  oui  non

Le propriétaire dispose d'un contrat d'entretien :  oui  non

Nom de l'entreprise agréée ou autre vidangeur : BARRAUD

Justificatif : Oui

**! Pensez à envoyer vos copies de bons de vidange et preuves d'entretien entre deux visites du SPANC**

▪ **Traitement secondaire :**

Existe-il un traitement :  oui  non

Type d'ouvrage	Dimensionnement (m <sup>2</sup> ou m)	Éléments probants	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon fonctionnement
Filtre à sable vertical non drainé	25	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Type de regard de Visite	Accessibilité	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon écoulement
Répartition	OUI	NON	OUI
Champignon aération	OUI	NON	/

**Remarque(s) / Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur le traitement : Pas de problème constaté**

▪ **Mode d'évacuation des eaux :**

Dispersion séparée des eaux vannes et eaux ménagères : **Non**

Type d'exutoire / Infiltration ou rejet dans : **Sol**

Nature des effluents rejetés : **Eaux Traitées**

**Remarque(s) / Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur l'évacuation : /**

▪ **Présence d'un Poste de Relevage :**

Existe-il un poste de relevage : **Non**

## VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION :

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	<p>Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique</p> <p>↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais</p>		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<p>Installation présentant un danger pour la santé des personnes</p> <p>Installation non-conforme</p> <p>↳ Travaux obligatoires sous 4 ans</p> <p>↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an</p>		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée	<p>Installation non conforme</p> <p>↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an</p>	<p><u>Installation présentant un danger pour la santé des personnes</u></p> <p>Installation non-conforme</p> <p>↳ Travaux obligatoires sous 4 ans</p> <p>↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an</p>	<p><u>Installation présentant un risque environnemental avéré</u></p> <p>Installation non-conforme</p> <p>↳ Travaux obligatoires sous 4 ans</p> <p>↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an</p>
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure constatés(e) de l'un de ses éléments constitutifs	<p>Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</p>		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

## → Conclusion et recommandations :

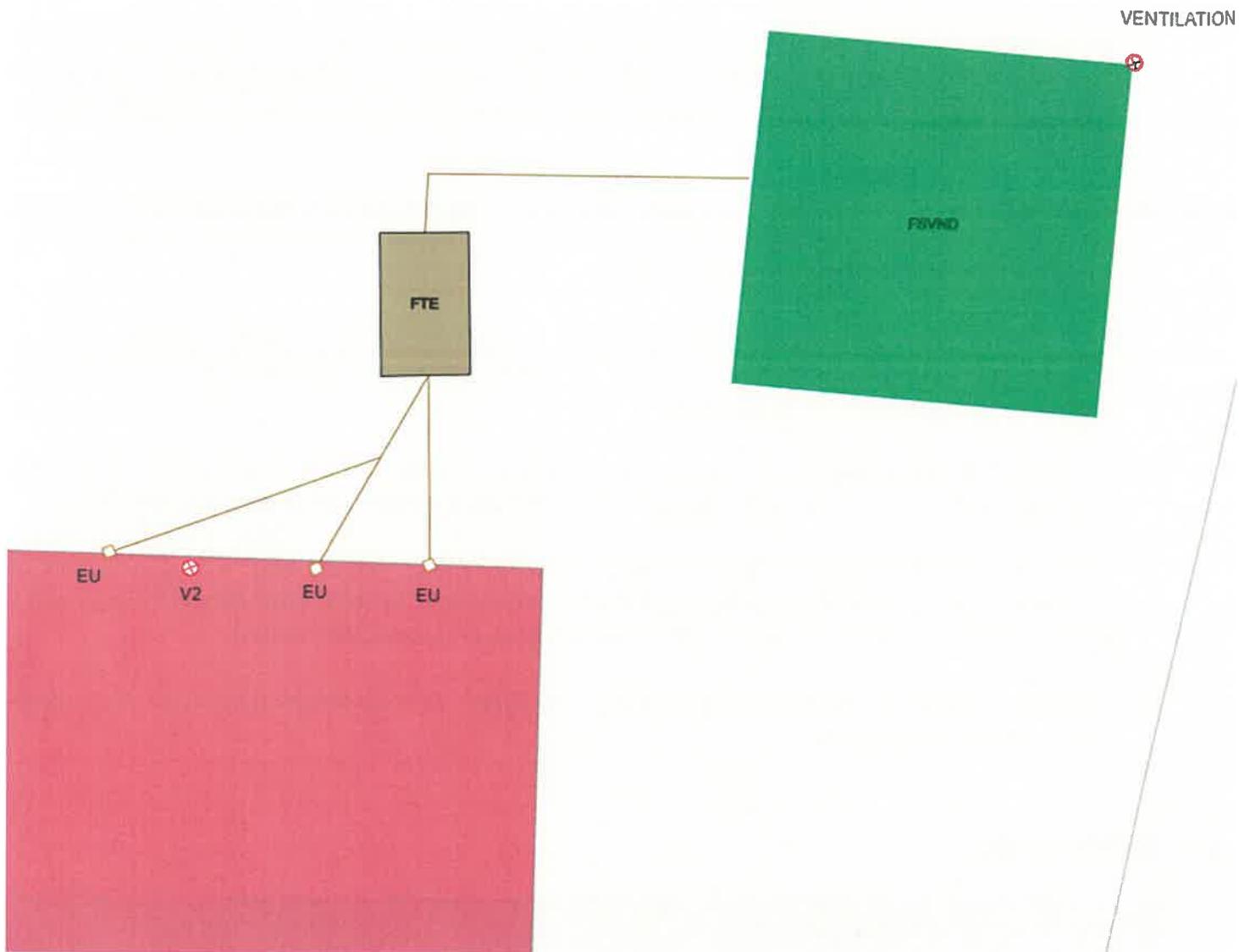
**INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE CONSTATES (E) DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS**

### **Recommandations pour améliorer le fonctionnement :**

- 1) La réalisation d'une vidange doit être envisagée.
-

## → Schéma de principe de l'installation :

*A titre indicatif sans échelle*



### Légende :

EU : Eaux usées

FTE : Fosse toutes eaux

FSVND : Filtre à sable vertical non drainé

V2 : Ventilation secondaire

## IMPORTANT :

- Prochain contrôle prévu dans : **10 ans** (la fréquence de contrôle est indiquée dans le règlement du SPANC)
- Un système d'assainissement non collectif étant par nature enterré, il n'est pas possible de se prononcer sur des dysfonctionnements qui ne sont pas apparus, ou qui n'ont pas pu être portés à la connaissance du Service Assainissement de la Communauté de Communes du Cœur de Charente, au moment de la visite.
- Ce rapport de visite ne saurait constituer un certificat de garantie de bon fonctionnement dont pourrait se prévaloir le propriétaire ou tout autre tiers pour l'avenir : les éléments relevés par le service correspondent à la situation au jour de la visite.
- Ce rapport de visite est l'occasion de rappeler au propriétaire qu'il doit, conformément à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, maintenir son installation en bon état de fonctionnement et qu'il demeure responsable en cas de pollution.
- Ce rapport de visite constitue le document mentionné à l'article L.1331-11-1 du code de la santé publique, à fournir en cas de vente. **Sa validité est de 3 ans à compter de la date du contrôle.**
- Avant toute réhabilitation de votre système d'assainissement non collectif, il faut retourner un document appelé la **DEMANDE D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** pour que le SPANC valide votre projet et vous accompagne jusqu'à la réalisation des travaux.
- Une copie du présent document a été transmise au Maire de la Commune pour notification, après retour signé du propriétaire.

## SIGNATURES :

Mansle, le mercredi 5 octobre 2022	Signé le :
Le Vice-Président en charge de l'Assainissement et de la Voirie, Didier BERTRAND	<u>Le propriétaire</u>
	